

ROYAUME DE BELGIQUE

Intervention de

S.E. Karen VAN VLIERBERGE, Représentant permanent adjoint
de la Belgique auprès des Nations Unies

à la Réunion Arria sur

“Preventing and Countering the Financing of Terrorism”

New York, 31/1/2019

Monsieur le Président,

Nous tenons tout d’abord à **remercier les missions** de l’Australie, la France, l’Indonésie, le Pérou et la Tunisie pour organiser un arria sur ce sujet important et opportun. Nous remercions aussi les experts pour leurs exposées intéressantes.

Tout d’abord, lors de l’analyse des mécanismes de financement du terrorisme, il y a une distinction importante que peut être faite entre, d’une part, le **micro-financement** – le financement à court terme d’une action spécifique – et, d’autre part, le **macro-financement** – le financement structuré à long terme d’une organisation ou d’un groupe terroriste.

En ce qui concerne la problématique du **micro-financement**, on a constaté que les attentats en Europe ces dernières années ont souvent été commis par des ‘**lone actors**’. Les **moyens financiers nécessaires à la perpétration de ces attentats sont très limités** et leurs auteurs n’ont, la plupart du temps, aucun lien financier avec un réseau ou une organisation terroriste.

En ce qui concerne le **macro-financement du terrorisme**, on constate ces dernières années, sur le plan international, **l’arrivée d’organisations hybrides, multi-criminelles** qui combinent des objectifs politiques et activités criminelles, **avec le profit comme motif**.

La Belgique a attaché et attache une importance substantielle au combat contre le financement du terrorisme **en étendant la loi criminalisant le financement de toute activité terroriste**.

Aussi, nous estimons que dans la lutte contre le financement du terrorisme, **l’échange systématique de données est crucial** et ceci aussi bien au niveau multilatéral que sur le plan interdisciplinaire.

Les échanges d’information avec le secteur privé sont aussi importants dans la mesure où le renseignement financier peut contribuer à ouvrir une **enquête criminelle et/ou enrichir cette dernière**. Toutefois, compte tenu des montants en jeu en matière de micro-financement du terrorisme, le secteur privé doit être alimenté par le secteur public pour améliorer la détection des opérations financières en rapport avec le terrorisme.

Finalement, les **monnaies virtuelles** pourraient être utilisées par les terroristes pour financer leurs activités. Le contrôle de nouveaux systèmes de paiement en constante évolution et la limite du risque d’abus de

financement du terrorisme via ces systèmes constitue un grand défi pour les services d'enquêtes financières. Il y a un réel **besoin d'une évaluation internationale et objective des risques** que représentent les nouveaux systèmes de paiement en matière de financement du terrorisme. Cette évaluation peut contribuer à une **harmonisation international du cadre réglementaire** concernant les nouveaux systèmes de paiement.

Monsieur le Président,

Comment dès lors le CSNU peut-il renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le financement du terrorisme ?

Concernant la criminalisation du financement du terrorisme, nous considérons opportun que **le comité du contre-terrorisme 1373 continue son rôle** clé en demandant aux Etats membres de renforcer leur législation nationale afin de criminaliser toute forme de financement du terrorisme, en ce compris par des méthodes de paiements virtuels.

Dans ce cadre, la **cinquième directive de l'UE contre le blanchissement d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme** est un exemple d'instrument fort de lutte contre le financement du terrorisme au niveau multilatéral. Cette forme de partage d'informations entre les unités de renseignement financier de différents Etats pourrait servir de source d'inspiration pour des accords de coopération dans le contexte des Nations Unies. Nous accueillerions favorablement toute initiative du **comité du contre-terrorisme 1373 qui viserait à traiter la question des services de renseignement financier et la coopération entre les Etats membres dans ce domaine.**

Je vous remercie, monsieur le Président.